

	<b>Procédure de réalisation du dépistage auditif à la naissance par Potentiel Évoqué Auditif en Guyane</b>	Validée par le conseil scientifique en date du: / / Date d'application: 01 / 01 / 2021
Domaine d'application: Dépistage néonataux	Rédacteur: CHIFFOLEAU Stéphanie Relecteur:	Diffusion: Service de maternité, unité kangourou, unités de néonatalogie, consultation ORL des CH de Guyane

## RAPPEL

### Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au cahier des charges national du programme de dépistage de la surdité permanente néonatale

Cette vérification de l'audition est **mise en œuvre pour tout nouveau-né** par les établissements autorisés à l'activité d'obstétrique ou, en cas de transfert du nouveau-né, de néonatalogie.

Ses modalités pratiques sont déclinées dans un protocole régional rédigé sur la base du cahier des charges national, dans un cadre scientifique et éthique **respectant la liberté de choix des parents**, leur droit à une information éclairée et l'équité; ne donnant pas lieu à une participation financière de l'assuré. Lorsque le re-test n'a pu être pratiqué avant la sortie, **l'établissement organise la réalisation de celui-ci au sein de l'établissement ou en externe.**

	QUAND	QUI	QUOI	SUIVI
<b>Bébé né à terme</b>	Après 24h de vie et avant 72ème heure de vie	IDE / Puéricultrice de maternité ou auxiliaire de puériculture ou sage-femme  IDE / Puéricultrice ou Sage-femme ou Pédiatre	Réalisation PEA: 1 seul test si 2 oreilles validées SI NON validé refaire 2ème test dans les 24h.  Si 2ème test non fait avant sortie revoir l'enfant en consultation (organisée par le service de maternité).  En cas de 2ème test non validé : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si 1 oreille non validée: suivi de ville sans examens complémentaires</li> <li>• Si 2 oreilles non validées: prendre RDV auprès des consultations ORL pour fournir une date de consultation aux parents avant la sortie de l'enfant.</li> </ul>	Noter dans cahier suivi PEA et sur le carton Guthrie (pour transmission au CRDN de Lille) résultat 1er test (même si échec) et celui du 2ème test si celui-ci était nécessaire.  Noter dans carnet de santé de l'enfant résultat final (soit 1er test si validé soit 2ème test avec résultat de celui-ci), ainsi que dans le dossier médical et sur le certificat 8ème jour.  Si 2 oreilles non validées: noter sur cahier suivi PEA et dans le carnet de santé de l'enfant la date, l'heure et le lieu du RDV ainsi que le numéro de téléphone des consultations où l'enfant est adressé.

	QUAND	QUI	QUOI	SUIVI
<b>Bébé né prématurément</b>	À partir de 34 SA (test auditif 1 et 2 entre 34SA et 35SA)	IDE / Puéricultrice ou auxiliaire de puériculture du service de néonatalogie.  IDE / Puéricultrice ou Pédiatre	Réalisation PEA: 1 seul test si 2 oreilles validées SI NON validé refaire 2ème test dans les 48h maximum après le 1er test.  En cas de 2ème test non validé : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si 1 oreille non validée: suivi de ville sans examens complémentaires</li> <li>• Si 2 oreilles non validées: prendre RDV auprès des consultations ORL pour fournir une date de consultation aux parents</li> </ul>	Noter dans cahier suivi PEA et sur le carton Guthrie (pour transmission au CRDN de Lille) résultat 1er test (même si échec) et celui du 2ème test si ce dernier était nécessaire.  Noter dans carnet de santé de l'enfant résultat final (soit 1er test si validé soit 2ème test avec résultat de celui-ci) ainsi que dans le dossier médical et sur le certificat du 8ème jour.  Si 2 oreilles non validées: noter sur cahier suivi PEA et dans le carnet de santé de l'enfant la date, l'heure et le lieu du RDV ainsi que le numéro de téléphone des consultations où l'enfant est adressé.

**Coordonnées des consultations ORL :**

- CHC : secrétariat consultation ORL : 05 94 39 53 32 : Prise de RDV tous les jours de 8h45 à 13h
- CHK : secrétariat consultation ORL : 05 94 32 77 83 (ORL présent jusqu'en Mai 2021)
- CHOG : secrétariat consultation ORL : 05 94 34 88 88 (standard) poste 89 98 ou 89 30



# PARCOURS DE SOINS DU DEPISTAGE DE L'AUDITION EN GUYANE

**POUR LES PREMATURES**  
entre 34 SA et 35 SA  
(48h maximum entre le  
1er et 2eme PEA)

N  
A  
I  
S  
S  
A  
N  
C  
E

1er  
PEA

2 oreilles Validées

1 seule oreille Validée

Test NON Validé

- A NOTER DANS:
- CAHIER SUIVI PEA
  - CARTON GUTHRIE
  - CARNET DE SANTE DE L'ENFANT
  - DOSSIER MEDICAL DE L'ENFANT
  - CERTIFICAT 8ème jour

NOTER RESULTAT  
1ER TEST  
DANS CAHIER  
DE SUIVI  
PEA et Guthrie

2ème  
PEA  
AVANT  
SORTIE\*

Test NON Validé

2 oreilles NON Validées

1 seule oreille Validée

PRISE DE RDV  
CONSULTATION ORL

CONSULTATIONS ORL

CONCLUSION DE LA  
CONSULTATION  
A RETOURNER AU RESEAU

- NOTER SECOND  
RESULTAT DANS:
- CAHIER SUIVI PEA
  - CARTON GUTHRIE
  - CARNET DE SANTE DE L'ENFANT
  - DOSSIER MEDICAL DE L'ENFANT
  - CERTIFICAT 8ème jour

**POUR LES BEBES A TERME**  
Après la 24ème heure de  
vie et avant 72h de vie

**\* Si pas de dépistage fait ou incomplet  
lors de l'hospitalisation  
il appartient au service de faire le rattrapage**

SUIVI AUDITION DE  
L'ENFANT PAR MÉDECIN DE  
VILLE OU PMI